

Subvention à l'Association Manches à Balais Korporation pour l'année 2005

M. LE MAIRE, Rapporteur : L'Association Manches à Balais Korporation est une compagnie bisontine qui crée depuis 1976, produit et diffuse des spectacles mettant en scène des marionnettes (figures animées et autres formes). Elle propose des actions de formation à la demande (ateliers, stages, interventions en milieu scolaire).

Il est proposé d'octroyer une aide financière de 2 300 € à l'Association Manches à Balais Korporation pour l'année 2005 afin de soutenir la diffusion de sa dernière création «Arrêt Quai N° temps», programmée notamment au Théâtre de l'Espace à Besançon du 19 au 22 avril 2005, compte tenu du rayonnement que ce projet a pu apporter à la Ville de Besançon.

La dépense de 2 300 € sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 65.023/6574 CS 300 de la Direction de la Communication qu'il conviendra d'abonder par les transferts de crédits suivants :

- . 1 150 € en provenance du chapitre 011.30/6288 CS 41000
- . 1 150 € en provenance du chapitre 011.824/61523.3623 CS 30000.

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver la proposition de subvention à l'association,
- autoriser M. le Maire ou son représentant à signer les conventions à intervenir, le cas échéant, avec cette association,
- approuver les transferts de crédits mentionnés ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 1^{er} juillet 2005.